

ÉVALUATION À MI-PARCOURS

2020 • 2021 • 2022

PLAN
climat
air
énergie
TERRITORIAL



Communauté de Communes du Vallespir

Pourquoi une évaluation à mi-parcours ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une stratégie concertée établie pour une période de 6 ans et qui doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, 3 ans après son adoption. L'objectif de cette évaluation est de faire un point d'étape dans une logique d'amélioration continue via un examen de l'avancement des opérations et de la stratégie ainsi que du fonctionnement de la gouvernance. L'évaluation à mi-parcours permet ainsi de réajuster le PCAET si besoin et de relancer des dynamiques.



Rappel du contexte

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Source : INSEE Observatoire des territoires et Terristiry.

10 communes

Un PCAET, c'est quoi ?

Le PCAET interroge tous les secteurs d'activité : résidentiel, transport, industrie, tertiaire, agriculture, déchets, énergie. Il concerne l'ensemble du territoire et non la seule communauté de communes qui le porte. Il implique tous les acteurs du territoire dans sa mise en œuvre : collectivités, entreprises, associations, citoyens, etc.

À la fois stratégique et opérationnel, il doit permettre à l'échelle locale de :

- > **maîtriser** la consommation d'énergie,
- > **développer** les énergies renouvelables,
- > **limiter** les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- > **s'adapter** aux conséquences du dérèglement climatique.

CC DU VALLESPYR En chiffres

20 370
habitants
en 2021

en baisse
de 0,1%
entre 2014
et 2020

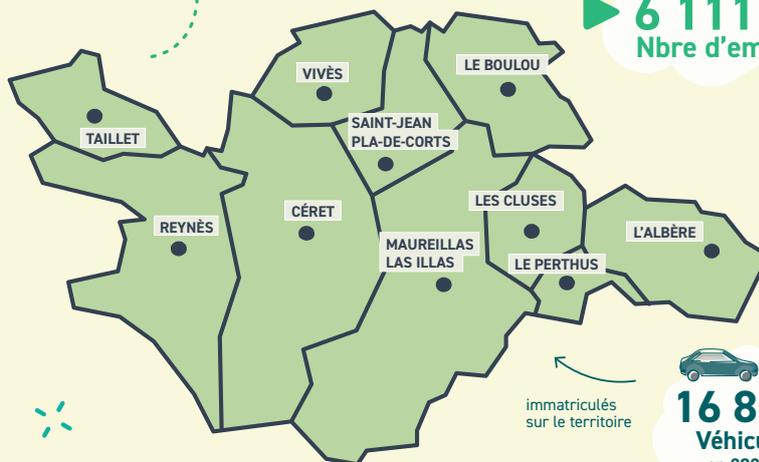
184,32
Surface
en km²

en 2018 - DREAL

- Forêt 62,8%
- Sols artificiels 6,8%
- Terres agricoles 24,4%

en 2021 - INSEE

6 111
Nbre d'emplois



16 877
Véhicules
en 2022 - SDES

immatriculés sur le territoire



10 204
Résidences
principales

1 819
Résidences
secondaires

Consommation d'énergie en 2021 - Terristiry



360
GWh



56,5
GWh



58,5
kteq CO2

La Mutualisation, un véritable plus !



Suite à la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) du 15 août 2015 rendant obligatoire les PCAET pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants, les quatre communautés de communes composant le Pays Pyrénées Méditerranée (dont trois "obligées" et une volontaire) se sont regroupées pour élaborer conjointement leurs PCAET.

Les Plans Climat ayant été adoptés en 2020 et devant faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours en même temps, c'est tout naturellement que les trois communautés de communes "obligées" - la CC Albères Côte Vermeille Illibérès, la CC des Aspres et la CC du Vallespir - ont décidé de mutualiser cette démarche avec l'appui d'un bureau d'études et de subvention du Fonds vert.



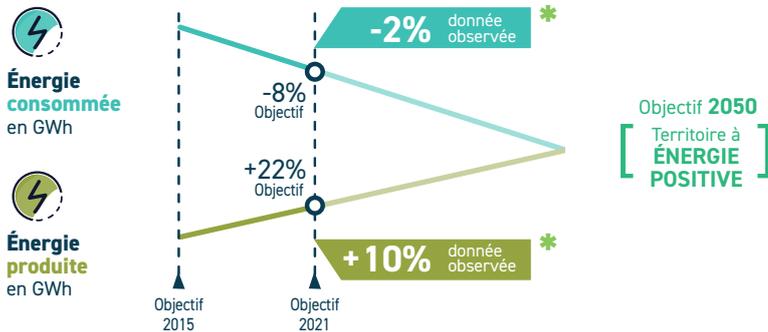
Le point sur les tendances ...

1. La consommation d'énergie et la production d'énergie renouvelable (EnR)



LE CONSTAT

Bien que la tendance soit positive, la diminution des consommations et l'augmentation de la production d'énergie sont en deçà des objectifs. Les efforts doivent être renforcés pour atteindre les objectifs ambitieux à venir : un territoire qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.



L'ENJEU PRINCIPAL

STABILISER les consommations énergétiques (en baisse) dans le **TRANSPORT**

RÉDUIRE les consommations énergétiques (en hausse) dans le **RÉSIDENTIEL**

2. Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

LE CONSTAT

Le territoire a dépassé l'objectif initialement fixé. Les efforts doivent être maintenus pour continuer en ce sens et participer à l'atteinte des objectifs nationaux. Attention toutefois aux secteurs des transports et de l'industrie qui n'atteignent pas leur objectif de réduction pour 2021.



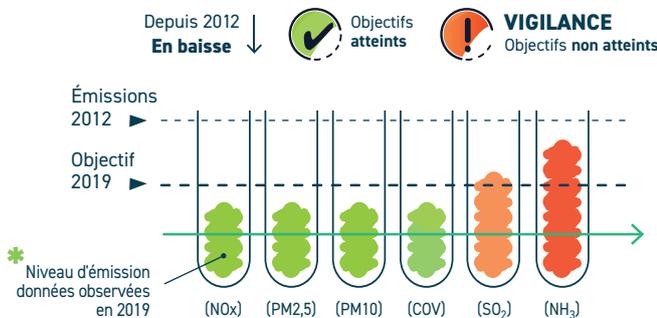
L'ENJEU PRINCIPAL

DÉCARBONER les secteurs du **TRANSPORT** et du **RÉSIDENTIEL** principaux émetteurs

3. Les émissions de polluants atmosphériques

LE CONSTAT

L'ensemble des polluants atmosphériques sont en baisse sur le territoire. Attention, toutefois, à deux d'entre eux.



L'ENJEU PRINCIPAL

SURVEILLER le secteur du **TRANSPORT** principal émetteur de **NOx** les secteurs du **RÉSIDENTIEL** et de l'**INDUSTRIE** principaux émetteurs de **COV**

En Savoir plus ...



Quels sont-ils ?

- Oxydes d'Azote (NOx)
- Particules Fines (PM2,5 et PM10)
- Composés Organiques Volatils (COV)
- Dioxyde de Soufre (SO₂)
- Ammoniac (NH₃)

D'où viennent-ils ?

Principalement des transports, des industries et du résidentiel.



Quels effets sur la santé et l'environnement ?

- Développement de maladies respiratoires et cardiovasculaires.
- Altération des écosystèmes et des cultures.

Où en sommes-nous ?

Après trois années de Plan Climat, il convient de faire le point sur les avancées réalisées et ce qu'il reste encore à faire. Entre données chiffrées et analyse de terrain, l'évaluation à mi-parcours fait état de l'avancée du Plan Climat.

Orientation 1

VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PROACTIVE



> Une orientation portée par les communes et les communautés de communes permettant de mettre en œuvre des actions de manière directe, notamment sur les mobilités communales et l'amélioration énergétique du patrimoine public. Une nouvelle dynamique est en train de se mettre en place en interne autour du Plan Climat.



> Le patrimoine des communes représente cependant une faible proportion des consommations d'énergie et émission de GES à l'échelle du territoire.



Action phare

Depuis le début du Plan Climat, près de la moitié des points lumineux de l'éclairage public du Vallespir ont été passés en LED. Ces économies se sont étendues avec l'extinction totale ou partielle de l'éclairage dans sept communes du territoire. Une action qui est de mieux en mieux acceptée par les habitants et est devenue la norme.

Orientation 2

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE



> Une orientation qui est portée par un chargé de mission à temps complet et qui a permis d'aller à la rencontre des jeunes, des actifs, des habitants ... , grâce à différents projets ciblés.



> Des difficultés à mobiliser le grand public et les entreprises car la transition écologique passe avant tout par un changement de comportement individuel.



Action phare

Entre 2020 et 2023, la fréquentation de la véloroute voie verte en Vallespir été multipliée par 2. Chaque année, deux campagnes d'entretien sont mises en place sur le parcours pour améliorer le confort des usagers. Un patrouillage est régulièrement effectué pour repérer les incidents.

Orientation 3

VERS UN BÂTI PLUS PERFORMANT ET MIEUX ADAPTÉ



> Une orientation qui suit son cours avec 45% d'atteinte de ses objectifs, une sensibilisation et de l'information accrue du grand public à travers différents supports.



> Au-delà de la sensibilisation ponctuelle, la transition énergétique relève bien souvent du domaine privé et de l'action de chacun, qu'il s'agisse des projets des entreprises ou des particuliers. De nouvelles approches sont expérimentées pour toucher davantage de public.



Action phare

L'ensemble du territoire du Vallespir est couvert par une thermographie aérienne et un cadastre solaire. Lancées en septembre 2022 à l'occasion de la 7^e édition d'Aravia, les permanences thermographie aérienne et cadastre solaire ont permis d'informer 214 personnes entre 2022 et 2023.

Orientation 4

UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SES ESPACES NATURELS ...



> Une orientation dont le volet agriculture a été investi à différentes échelles d'acteurs pour un travail global. La thématique des déchets a largement évolué depuis la mise en place du Plan Climat pour répondre aux contraintes réglementaires et s'adapter aux enjeux.



> Une filière bois qui peine à se développer en raison de contraintes techniques et économiques. Des actions dans les déchets et l'agriculture qui ont évolué entre la création du Plan Climat et l'évaluation et qui n'ont pu être prises en compte dans l'atteinte des objectifs.



Action
phare

L'élaboration d'un **Projet Alimentaire Territoriale** à l'échelle du Pays Pyrénées Méditerranée a permis de construire un programme d'actions complémentaires entre les différentes communautés de communes et les différents acteurs de la thématique. En Vallespir, à ce jour, ce PAT a déjà permis de bénéficier de retours d'expériences et de formations, mais aussi de soutenir le développement de nouvelles formes d'agriculture locale.

Orientation 5

... ET RESPECTUEUX DE SES RICHESSES NATURELLES



> Une orientation qui se structure autour de l'adaptation du territoire au changement climatique et aux risques associés. La gestion de l'eau, portée par un syndicat gestionnaire de la ressource, y occupe une place de choix.



> Une accélération des contraintes et des enjeux autour de la ressource en eau, avec une pression toujours plus importante liée au contexte malgré les efforts.



Action
phare

Des actions réalisées par le **SMIGATA** en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau et milieux aquatiques. Le bon état des milieux aquatiques sur le territoire est directement lié à nos ressources en eau potable et contribue à la gestion des risques (inondation, incendies, etc.).

► Nos 10 communes en action : quelques chiffres*

Patrimoine public



70%

pratiquent l'extinction de l'éclairage public (totale ou partielle)

Mobilités



17

projets réalisés sur les mobilités douces

3

actions pour favoriser le covoiturage sur le territoire ont été mises en place

Formation & Communication

20%

des communes ont sensibilisé leurs élus à la transition écologique

60%

des communes ont sensibilisé leurs habitants aux enjeux de la transition écologique

Urbanisme & habitat



40%

des communes travaillent sur la nature en ville

50%

travaillent sur la désimperméabilisation

Risques naturels



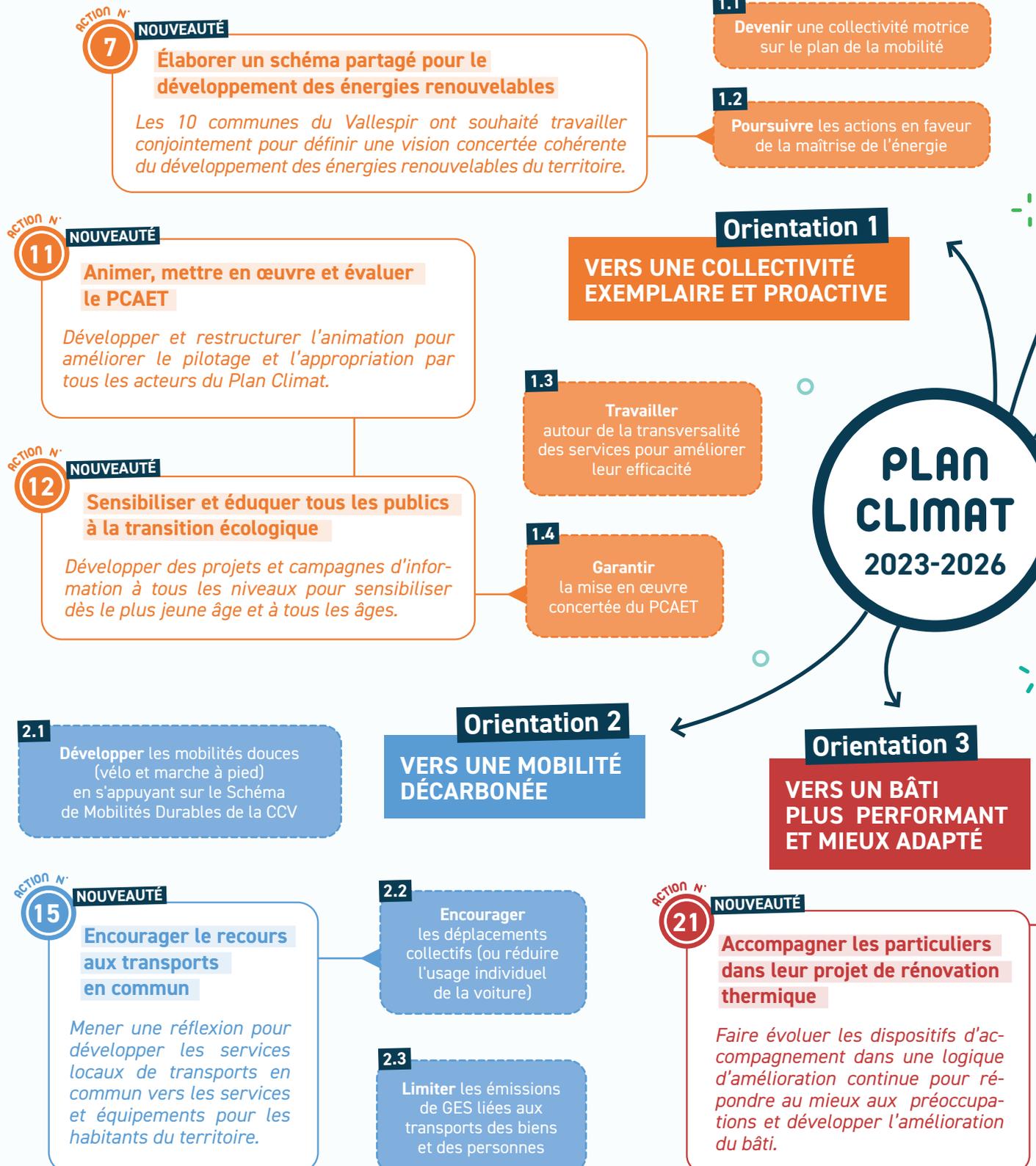
100%

des communes mènent des actions pour réduire le risque incendie et adapter leur territoire



Vers un programme ajusté

Une fois le bilan réalisé, il faut prendre en compte les évolutions qui ont eu lieu entre la création du Plan Climat et son évaluation à mi-parcours. C'est également l'occasion d'identifier les faiblesses du programme d'actions et de les ajuster à la réalité du terrain.



5.1
Garantir les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages et préserver les milieux aquatiques

5.2
Préserver les espaces naturels du territoire

5.3
Adapter les stratégies du territoire au changement climatique

ACTION N°
42 NOUVEAUTÉ

Prendre part aux démarches locales en faveur de l'adaptation au changement climatique
Le projet de Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique du Pays Pyrénées Méditerranée vise à anticiper les effets du changement climatique sur le territoire.

ACTION N°
43 NOUVEAUTÉ

Prendre en compte le changement climatique et la vulnérabilité des personnes dans le cadre du Contrat Local de Santé
Le Vallespir s'est doté d'un Contrat Local de Santé dont l'un des enjeux est de protéger les publics vulnérables et accompagner les communes face aux risques du changement climatique sur la santé.

ACTION N°
44 NOUVEAUTÉ

Développer et structurer les entreprises autour des filières d'avenir du territoire
Mettre en place les conditions du développement d'une économie novatrice, tournée vers la transition écologique et les enjeux environnementaux du Vallespir.

Orientation 5
UN TERRITOIRE RESPECTUEUX DE SES RICHESSES NATURELLES

Orientation 4
UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SES ESPACES NATURELS

4.2
Favoriser le développement de la filière bois

4.1
Soutenir l'agriculture et faire le lien avec les consommateurs locaux

4.3
Mettre en œuvre un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés tourné vers le développement économique et la préservation des ressources

ACTION N°
26 NOUVEAUTÉ

Poursuivre une stratégie en faveur d'une agriculture locale
La communauté de communes s'est dotée d'une stratégie de développement agricole et forestière et d'un chargé de mission dédié.
La commune de Céret s'est engagée dans un classement en PAEN, dispositif de protection des terres agricoles.

ACTION N°
31 NOUVEAUTÉ

Prévenir, réduire et valoriser les déchets
Les évolutions du mode de collecte, le développement des exutoires et le déploiement de campagnes de communications visent à améliorer constamment le tri et la gestion des déchets.

3.1
Stimuler et accompagner la rénovation des logements privés

3.3
Développer un bâti durable et adapté à demain

3.2
Encourager les entreprises dans la sobriété énergétique et le développement d'énergie renouvelable

ACTION N°
22 NOUVEAUTÉ

Réduire les consommations d'énergie des entreprises
Encourager les projets en faveur de la sensibilisation et de l'accompagnement des entreprises vers la réduction des consommations d'énergie.

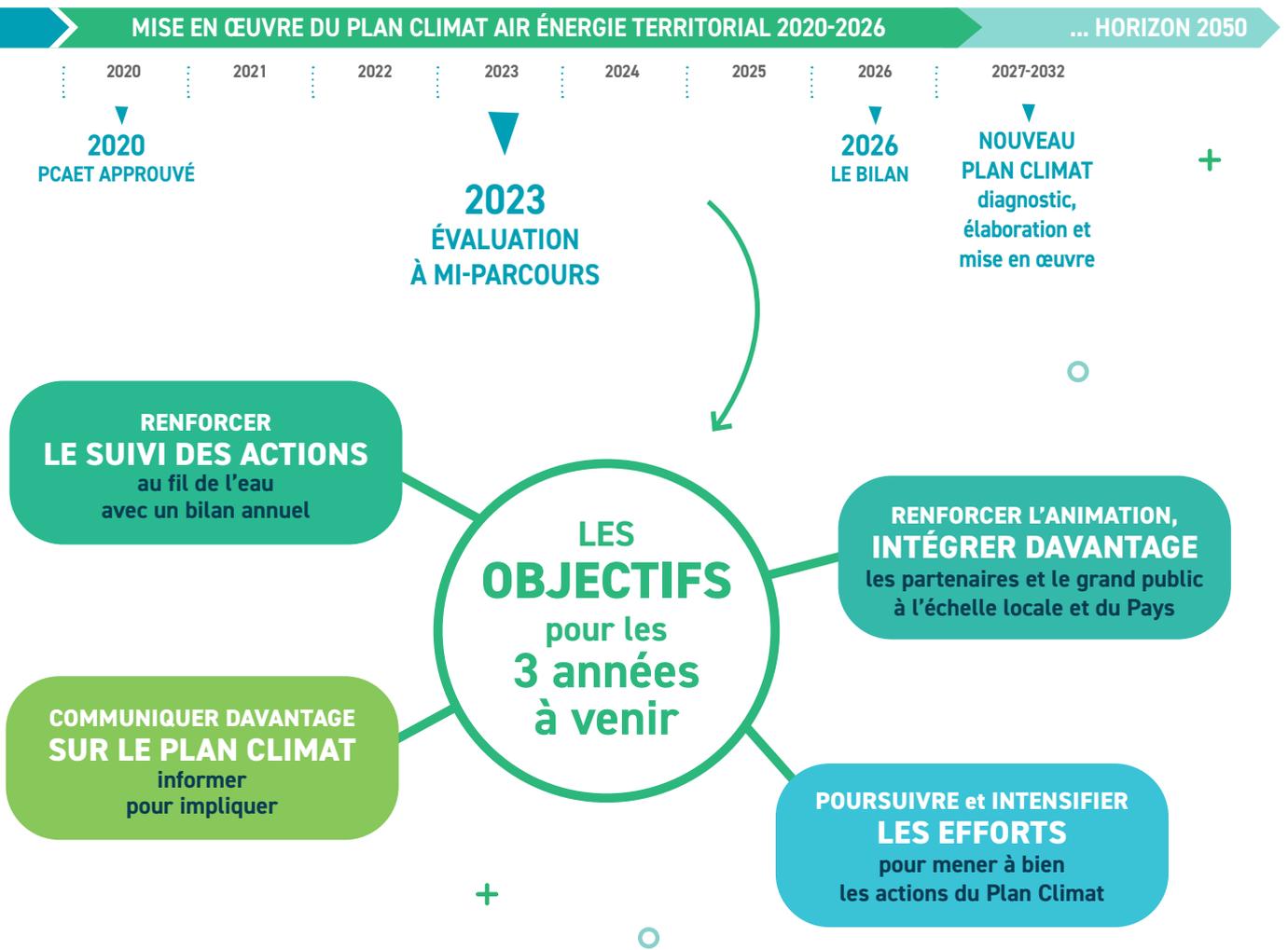
ACTION N°
23 NOUVEAUTÉ

Encourager les démarches en faveur des énergies renouvelables des entreprises
Faire évoluer les parcs d'activité économique pour encourager le développement des énergies renouvelables.

LA SUITE

Perspectives pour les prochaines années

Le PCAET arrivera à échéance fin 2025, ce qui conduira à une nouvelle étape de bilan et d'analyse de la stratégie et des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme. À la suite de cette évaluation, le territoire établira un nouveau PCAET courant 2026-2027. Une réactualisation du diagnostic et une évolution de la stratégie et du programme d'actions seront réalisées en gardant comme objectif d'agir en faveur d'un avenir plus serein à l'horizon 2050.



Nous remercions nos communes membres, le Pays Pyrénées Méditerranée, le Département, la Région, les institutionnels, les acteurs agricoles et forestiers, les syndicats de bassin versant, les associations, les entreprises, les observatoires de données et les habitant·es du territoire, pour leur implication à nos côtés et leur contribution dans la mise en œuvre de notre Plan Climat Air Énergie Territorial.